

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



Afrique du Sud • Algérie • Allemagne • Argentine • Bénin • Birmanie • Brésil • Bulgarie • Burkina Faso • Cameroun • Canada • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Ghana • Grèce • Inde • Indonésie • Irlande • Japon • Kazakhstan • Lettonie • Madagascar • Mali • Maroc • Mexique • Nigeria • Portugal • Roumanie • Russie • Sénégal • Serbie • Thaïlande • Tunisie • Turquie • Ukraine • Vietnam.....

Bulgarie

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		BULGARIE	FRANCE
Superficie	km ² – 2011	111 000	549 190*
Population	Mhab - 2013 et évolution 2012/13	7,3 (-0,6%)	65,6 (+0,4%)
Indice de développement humain (IDH)	2012	0,782 (57 ^e rang mondial)	0,893 (20 ^e rang mondial)
PIB	Md€ – 2012	40 (75 ^e rang mondial)	2 033 (5 ^e rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2012/13	+0,9	+0,2
PIB / habitant	€ – 2012	5 414	31 144
Part de l'agriculture dans le PIB	% – 2012**	6,4	2
Surface arable	Mha – 2011	3,3	18,4
Terres agricoles	Mha – 2011	5,1	29,1
Surface forestière	Mha – 2011	4	16
Balance commerciale tous secteurs	Md€ – 2012	-1,5	-45,1
Balance commerciale agroalimentaire	M€ – 2012	Exportations: 3 324 Importations: 2 352 Solde: +972	Exportations: 57 700 Importations: 45 800 Solde: +11 900
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ – 2012	B vers F: 126 Variation 2012/13: +88,1%	F vers B: 115 Variation 2012/13: +6,2%

*549 190 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

**L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir

➤ Le secteur agricole bulgare a mis près de vingt ans pour se réorganiser, se moderniser et retrouver des niveaux de production d'avant l'effondrement du régime communiste. L'agriculture reste un secteur peu performant, mais en développement.

➤ La Bulgarie est en passe de devenir un pays exportateur de produits agricoles. En témoigne le solde excédentaire des échanges agricoles, grâce notamment à la forte progression des exportations de matières premières agricoles (céréales et oléo-protéagineux). Le pays importe surtout des produits trans-

formés (viandes, lait et produits laitiers, préparations alimentaires, boissons).

➤ L'entrée dans l'Union européenne en 2007 et l'engagement de fonds communautaires dans le développement agricole et rural de la Bulgarie permettent des perspectives d'avenir encourageantes à condition que l'absorption des fonds, notamment ceux destinés au développement rural, s'améliore.

➤ La coopération avec la France se développe, notamment avec la nomination d'un expert français auprès du ministre de

l'agriculture et de l'alimentation bulgare. Elle devrait se structurer autour des thèmes suivants : la mise en œuvre de la PAC, le secteur de l'élevage, l'organisation économique des filières agricoles, les signes de qualité, l'enseignement et le développement agricole.

➤ Les échanges de produits agroalimentaires entre la France et la Bulgarie sont en faveur de la Bulgarie même si nos exportations vers la Bulgarie progressent.

Production agricole

Le secteur agricole bulgare emploie près de 20 % de la population active, mais ne contribue que pour 4 à 5 % environ au produit intérieur brut (PIB) en fonction des années. En 2011 et 2012, la part de l'agriculture dans le PIB se maintient autour de 4,7 % du PIB.

L'agriculture bulgare est caractérisée par une très forte polarité des exploitations agricoles. La surface moyenne des exploitations est de 10 ha. Cependant, 78 % de la surface agricole utile (SAU) est exploitée par des unités de plus de 100 ha (5 232 exploitations), 15 % par des unités de 5 à 100 ha et 7 % par des unités de moins de 5 ha. Environ 7 400 exploitations à caractère commercial (unités à personnalité juridique) constituent le noyau de compétitivité du secteur agricole bulgare sur 370 486 exploitations agricoles recensées en 2010 (-2 %).

Les productions végétales représentent 60 % de la valeur de la production agricole (+1,5%/2011) et occupent en 2012 75 % de la SAU. La production est peu diversifiée et dominée par les céréales – blé, seigle, triticale, orge, avoine, maïs, riz – et les oléo-protéagineux – tournesol et colza (18 % du volume de la production). Les légumes (tomates, concombres, poivrons) et les fruits (prunes, cerises, pommes, pêches) représentent seulement 7 % du volume de la production végétale. En 2012, année de récolte médiocre du fait de la sécheresse et des basses températures hivernales (-29 °C) la production de blé était de 4,5 Mt (-0,1 %), la production de maïs de 1,7 Mt (-22 %). Pour les protéagineux, la production de tournesol s'est établie en 2012 à 1,4 Mt (-3,6 %) et celle de colza à seulement 0,3 Mt (-48 %). Les rendements moyens sont relativement faibles du fait de l'atomisation des terres, du faible niveau d'intrants et de l'insuffisance des surfaces irriguées.

Le secteur de l'élevage représente environ 27 % de la valeur de la production agricole (-0,8%/2011, en régression depuis plusieurs années). La filière avicole (15 M têtes en 2012) est la seule filière en croissance (+4,1%/2011). Les cheptels ovin (1,3 M têtes en 2012), porc (0,53 M têtes en 2012), bovin (0,53 M têtes en 2012) et caprin (0,3 M têtes en 2012) sont en constante diminution, notamment en raison de la cessation d'activité (petits élevages) et des difficultés à créer de nouvelles unités en conformité avec les standards européens. Le cheptel bovin est essentiellement tourné vers la production laitière (88 % de la production totale de lait), à l'instar du cheptel ovin (7 %) et caprin (4 %). La production laitière continue de chuter pour s'établir à 1,2 Mhl en 2012 (vache (-2,9 %), bufflonne (-8,9 %), chèvre (-13,3 %) et brebis (-2 %)) et ce malgré l'introduction des aides couplées et des aides nationales complémentaires pour renforcer les effectifs de vaches laitières.

En 2012, le secteur viticole comptait 62 701 ha pour une production de 1,3 Mhl. La production de vin et de moût de raisins progresse : +21 % pour le vin et +35 % pour le vin et le moût de raisins. Ce secteur traditionnel en Bulgarie est très orienté vers l'export (Russie, Chine, UE ; +6 % en 2013 par rapport à 2012). Ce secteur présente un fort potentiel de développement (cépages autochtones), bien qu'à ce stade il n'attire que très peu d'investisseurs étrangers. Le programme national vitivinicole 2008-2013 (112 M€) a été renouvelé pour la période 2014-2018 (133 M€) : hormis les mesures orientées vers la restructuration et la conversion de vignobles, il prévoit un soutien aux investissements et à la promotion du vin bulgare à l'étranger.

L'industrie agroalimentaire bulgare a contribué en 2013 à hauteur de 4,2 % du produit intérieur brut (PIB) du pays. Ce secteur emploie 104 000 salariés, soit 5 % de la population active. En 2013, le secteur de l'agroalimentaire représentait 0,4 % du stock d'investissements directs étrangers, pour une valeur de 146 M€.

Politique agricole

Les soutiens financiers dont bénéficie la Bulgarie depuis son adhésion à l'UE en 2007 sont essentiels au développement de son secteur agricole. Pour la nouvelle programmation 2014-2020, la Bulgarie bénéficie d'un budget global PAC revalorisé à hauteur de 7 Md€ (+37 % par rapport à la période 2007-2013). L'enveloppe dédiée aux aides directes s'élève à 4,7 Md€ (+88 % par rapport à 2007-2013), tandis que l'enveloppe attribuée pour le développement rural enregistre une légère baisse (-11,5 %) à 2,3 Md€ de financement FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) auxquels s'ajoutent 351 M€ de contribution nationale.

La Bulgarie s'est montrée satisfaite de l'accord politique conclu en juillet 2013 sur la PAC post-2013. Le pays a obtenu la possibilité de conserver le schéma simplifié de paiement à la surface (SAPS) et fait par ailleurs partie des rares États membres dont le montant des aides directes va augmenter jusqu'en 2019 dans le cadre de la convergence externe. Enfin, en tant que nouvel État membre, la Bulgarie est autorisée à maintenir des paiements nationaux de transition pour certains types de production (ex aides directes nationales complémentaires).

En matière de développement rural, le nouveau programme de développement rural 2014-2020 s'inscrit très largement dans la continuité par rapport au précédent programme 2007-2013, donnant la priorité à la compétitivité économique des exploitations agricoles (modernisation des fermes, transformation, irrigation, amélioration des compé-

tences des agriculteurs, renforcement des liens avec le marché, efficacité des ressources), l'augmentation des standards de vie dans les zones rurales par la diversification des activités rurales (comme l'agrotourisme) et le développement économique durable des exploitations agricoles et forestières (incluant les paiements compensatoires pour les zones à contraintes naturelles et l'agriculture biologique).

Échanges commerciaux

La Bulgarie est en bonne voie pour devenir exportateur net de produits agricoles et agroalimentaires à moyen terme grâce à l'amélioration de la productivité du secteur agricole depuis l'adhésion à l'UE, l'introduction des aides PAC et la mise aux normes des produits agricoles et agroalimentaires. Le solde des échanges agricoles est excédentaire (+0,97 Md€) et représente 12 % du total des échanges. **En forte hausse depuis 2007, les exportations agricoles bulgares sont passées de 1,15 Md€ fin 2007 à près de 3,8 Md€ fin 2013.** Les importations ont également augmenté de 1,3 Md€ fin 2007 à 2,3 Md€ fin 2013.

L'excédent de la balance commerciale agricole et agroalimentaire de la Bulgarie est principalement lié à la forte progression des exportations bulgares de céréales, qui ont pratiquement triplé depuis 2009 (0,8 Md€ en 2012). La Bulgarie exporte en effet essentiellement des matières premières agricoles (céréales et oléo-protéagineux, huiles et graisses, tabac) et importe surtout des produits transformés (viandes, lait et produits laitiers, préparations alimentaires, boissons). L'UE est son principal partenaire commercial (54 % des échanges en 2013, 53 % en 2012), bien que les échanges avec les pays tiers tendent à augmenter (pays asiatiques, 13 %, en hausse et Balkans, 10 %, stable).

Les principaux clients de la Bulgarie sont l'Allemagne (12 % des exportations), la Turquie (9 %), l'Italie (9 %), la Roumanie (8 %), la Grèce (7 %) et la France (4 %). Les principaux fournisseurs de la Bulgarie sont la Russie (18 % des importations – produits énergétiques essentiellement), l'Allemagne (10 %), l'Italie (7 %), la Chine (6 %), la Turquie (5 %), la Roumanie (5 %), la Grèce (5 %) et la France (3 %). Depuis l'entrée de la Bulgarie dans l'UE, **les produits bulgares font face à une concurrence européenne importante.**

Les échanges de produits agricoles et agroalimentaires avec la France progressent (22 % des échanges bilatéraux). En 10 ans, la valeur de nos exportations (produits laitiers, préparations alimentaires et de viandes, pommes de terre) a doublé pour atteindre 115 M€ en 2012, tandis que la valeur de nos importations (céréales, graines de tournesol, foie gras) a triplé à 126 M€ fin 2012. Le solde commercial demeure excédentaire pour la Bulgarie depuis 2003 (11 M€ en 2012).

Accords Internationaux

La Bulgarie est membre de l'Union européenne depuis le 1^{er} janvier 2007. Elle est également membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) et des organisations normatives reconnues par l'accord SPS (accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires) de l'OMC : le *Codex alimentarius*, la Convention internationale pour la protection des végétaux et l'Organisation mondiale de la santé animale. La Bulgarie est également membre fondateur de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). En revanche, la Bulgarie ne fait pas partie des pays membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE).

Relations bilatérales

La coopération franco-bulgare a été redynamisée depuis 2012 avec la tenue du groupe de travail sur l'agriculture à Sofia en mars 2012, co-présidée par le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires du ministère en charge de l'agriculture, ainsi que par la mise à disposition d'un conseiller français auprès du ministre bulgare de l'agriculture et de l'alimentation depuis octobre 2013.

Deux partenariats ont été signés récemment : un accord entre FranceAgriMer et le ministère bulgare de l'agriculture (octobre 2012) et un partenariat dans le domaine de l'ingénierie ovine, en présence de l'ambassadeur de France (février 2013).

Le ministre bulgare de l'agriculture et de l'alimentation, s'est par ailleurs rendu à Paris en février 2014 à l'occasion du salon international de l'agriculture, permettant d'identifier des axes prioritaires de coopération dans les domaines suivants : mise en œuvre de la PAC (aides directes et programme de développement rural) ; organisation économique des filières ; élevage (bovin viande et bovin lait, notamment en zone de montagne) ; signes de qualité (développement d'une politique en faveur des produits agricoles sous signe de qualité) ; agriculture biologique (label national, certification, contrôles) ; réforme du foncier agricole (politique des structures et SAFER) ; enseignement agricole.

En ce qui concerne l'enseignement agricole, le ministère de l'agriculture bulgare souhaite s'inspirer de l'organisation de la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère français pour créer une direction similaire organisée autour de quatre grands secteurs : enseignement, recherche, innovation, vulgarisation.

Par ailleurs, un **protocole d'accord** est en discussion entre les deux ministères en charge de l'agriculture sur les thèmes suivants :

- **création de partenariats stratégiques** entre établissements d'enseignement professionnel, technique et supérieur en lien avec les instituts de recherche, les organisations professionnelles ainsi que les collectivités locales et territoriales ;
- **réalisation d'échanges** sous forme de stages individuels ou de rencontres collectives de tous les acteurs (apprenants, enseignants, chercheurs et professionnels) soit dans un cadre bilatéral soit au travers du programme européen Erasmus +. À cet égard, la création d'une base de données relative aux échanges est envisagée ;
- **mise en place d'un réseau** mêlant enseignement et professionnels agricoles, qui permette de travailler sur les branches d'activités prioritaires (élevage, irrigation, développement durable) et qui sera susceptible en particulier d'utiliser des fonds structurels.

Par ailleurs, deux projets « Partenariat stratégique » ont été déposés dans le cadre du nouveau programme européen Erasmus+, portant l'un sur l'application du dispositif ECVET (*European Credit system for Vocational Education and Training*) dans les pays européens dont la Bulgarie, l'autre sur l'agro-foresterie.

Sources : Banque mondiale, PNUD, douanes françaises citées par UbiFrance 2012 et 2013, douanes bulgares, MAAF, Ambassade de France en Bulgarie, Eurostat.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service des relations internationales de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT). **Adresser les demandes à patrice.de-laurens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : le service des relations internationales s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches **pays 2014** est coordonnée par le bureau des relations bilatérales (BRB/DGPAAT). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du service des relations internationales de la DGPAAT (BRB, BUE, BDOI), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPAAT, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service des relations internationales – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP